

**SYndicat intercommunal de traitement des Déchets
du Nord et de l'Est de La Réunion**

2015



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DU SYDNE

**TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
DU BASSIN NORD ET EST
DE LA REUNION**



Le Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) a été créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 afin d'assurer en lieu et place des deux EPCI, CINOR et CIREST, l'exercice de la compétence « **Traitement des déchets ménagers et assimilés** » sur le bassin Nord et Est de La Réunion dont notamment la création d'un centre de gestion multi filières des déchets (CGMD).

La mise en œuvre de cette compétence par le SYDNE a été effective dès le mois de Mai 2015 avec le transfert des budgets des 2 EPCI. L'exercice budgétaire porte donc sur 8 mois pour cette année 2015 de création du SYDNE.

Les réalisations du Syndicat s'inscrivent dans la continuité des politiques volontaristes de gestion des déchets menées par la CINOR et la CIREST.

L'année 2015, marquée par la structuration du SYDNE, a vu ainsi la mise en œuvre, sur 8 mois d'exercice, d'un **budget de fonctionnement de 13 432 482 €** pour assurer la continuité de service en matière de traitement des déchets et d'un **budget d'investissement de 2 910 749 €** consacré principalement à la création du nouvel équipement de traitement de déchets verts de la Jamaïque à Saint Denis.

Pour ces 8 derniers mois de l'année 2015, dans le cadre de prestations de services assurées par marchés publics, ce sont globalement **134 249 tonnes** de déchets qui ont été traitées par le SYDNE sur les **206 886 tonnes** traitées annuellement sur le bassin Nord et Est.

Il est à noter que sur ces 206 886 tonnes traitées, **144 398 tonnes** (soit **70%**) sont encore destinées à l'enfouissement. Ainsi, le **tonnage valorisé** est de **62 488 tonnes** soit **30%** en 2015.

Cela me permet de rappeler l'enjeu prioritaire pour notre territoire, à l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, de définir et retenir à très court terme notre scénario pour la création d'un centre multi-filières de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés afin de contribuer au mix énergétique de l'île inscrit au Grenelle de l'Environnement et dans la récente Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1: PRESENTATION GENERALE	6
A- TERRITOIRE	6
B- COMPETENCES	7
C- INSTANCES	7
10 LE COMITE ET LE BUREAU SYNDICAL	7
20 LES MEMBRES DE LA CAO	9
30 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE : STRUCTURATION DU SYDNE	9
40 AUTRES ELEMENTS DE FONCTIONNEMENT : L'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION SYNDICALE	10
PARTIE 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION	11
A- MARCHES PUBLICS DE SERVICE	11
B- CONTRATS DE VALORISATION	12
PARTIE 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT	13
A- EQUIPEMENTS	13
B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT	14
PARTIE 4: ACTIONS 2015 ET ORIENTATIONS FUTURES	14
C- VALORISATION ENERGETIQUE : CREATION D'UN CENTRE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (CGMD)	14
D- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHETS VERTS	15
10 TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DE LA PLATEFORME DE LA JAMAÏQUE :	15
20 TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LE SITE DE LA MONTAGNE :	15
30 TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LE SITE DE SAINTE-ROSE :	16
40 TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LE SITE DE BRAS-PANON PANIANDY :	16
50 TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LE SITE DE SAINT-BENOIT :	16
E- VALORISATION MATIERE	17
10 TRI DES DECHETS RECYCLABLES SECS	17
20 VALORISATION DES DECHETS METALLIQUES	17
F- LE TRAITEMENT PAR STOCKAGE DES DECHETS DITS ULTIMES	17
10 LE TRAITEMENT ACTUEL DES DECHETS NON DANGEREUX	17
20 LA REALISATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS DE STOCKAGES DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND)	18
PARTIE 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAITE	18
10 LES PLATEFORMES DE BROYAGE ET DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS	18
20 LE CENTRE DE TRI	19
30 L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX ULTIMES	19
40 AUTRES DECHETS TRAITES	20
PARTIE 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET	23

A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (8 MOIS/12)	23
10 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23
20 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24
B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT (8 MOIS/12)	26
10 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26
20 RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
C- SYNTHÈSE SUR LE COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	28
GLOSSAIRE	30
NOS PARTENAIRES	31

Pourquoi un rapport d'activité ?

Conformément à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI membres ont l'obligation de communiquer sur leurs comptes et activités. Pour ce faire, le SYDNE établit un rapport retraçant l'activité du syndicat, durant l'année écoulée, qui est présenté devant le comité syndical et sera adressé à chaque collectivité pour publication sur leur site respectif.

SYDNE

**10 rue Pierre Marinier - CS 81040 – 97 833
Sainte-Marie Cedex**

Tél : 02 62 72 34 09 – Fax : 02 62 72 37 27

Réalisation : Responsable des Finances
du SYDNE

Historique 2015

Les étapes clef lors de la création du SYDNE.

Les EPCI du Nord et de l'Est de la Réunion ont uni leurs compétences en vue de la réalisation d'un futur Centre de Gestion Multi-filières des Déchets (CGMD). La première étape clef du partenariat CINOR et CIREST consiste en la création d'un syndicat intercommunal sur le bassin Nord-Est.

Après approbation des statuts en décembre 2014 par le Préfet de Région, SYDNE voit donc officiellement le jour, le 11 février 2015 lors du premier comité à l'élection officielle du Président. La CINOR et la CIREST se sont unies pour mettre en œuvre une compétence, celle du traitement des déchets ménagers et assimilés entendue comme « toute opération ou tout procédé de valorisation ou d'élimination des déchets et, le cas échéant, toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage » et incluant « le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets (y compris, la production et la vente de cette énergie).

Cette compétence s'exerce sur 9 communes et concerne une population de 325 220 habitants. (source INSEE).

Après l'installation du comité syndical constitué de **six élus de la CINOR, quatre élus de la CIREST, un élu de la Région et un élu du Département**, il a été procédé à l'élection du Président, des vice-présidents, des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de délégation de Service Public (CSP). Monsieur Gérald Maillot (Président de la CINOR) a été élu Président du syndicat et Monsieur Jean-Paul Virapoullé (Président de la CIREST), 1er Vice-Président.

Le Département et la Région Réunion ont en effet été associés à cette nouvelle structure ayant vocation à intervenir dans les missions liées au traitement des déchets.

Le Département de la Réunion avait en charge le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND). Pour sa part, la Région Réunion dispose de la compétence « Planification énergétique régionale de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie » et qui est chargée de la mise en place du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional des Déchets autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA).

Aussi depuis le 1^{er} janvier 2015, le transfert des compétences et de l'ensemble des équipements et services publics jusque-là gérés par les intercommunalités, a été acté. La mise en place du syndicat a été prévue pour le mois de mai 2015.

Sur le plan pratique, le SYDNE gère désormais tous les équipements liés au traitement des déchets (plateforme de broyage, de compostage du bassin Nord et Est...). Il est à noter que les centres de transit ne seront pas intégrés dans le périmètre de compétence du syndicat.

La création du SYDNE a nécessité plusieurs étapes :

➤ **25 septembre 2014 délibération de la CINOR en vue de la création du SYDNE ;**

➤ **02 octobre 2014 délibération de la CIREST visant à créer SYDNE ;**

➤ **17 octobre 2014 délibération du Département Réunion ;**

➤ **25 octobre 2014 délibération de la Région Réunion ;**

➤ **24 décembre 2014, prise d'un arrêté par le Préfet de la Réunion autorisant la création du SYDNE (SYndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est)**

➤ **11 février 2015 : installation du Comité Syndical et élection du Président, des Vice-Présidents et membres du Bureau...**

➤ **7 comités syndicaux se sont ensuite réunis en 2015.**

Repères 2015 (sur 8 mois)

Une représentation synthétique des données quantitative, qualitative et financière de l'activité du SYDNE pour l'exercice 2015.

INDICATEURS D'ACTIVITES

206 886 tonnes de déchets traités en 2015 dont 134 249 tonnes par le SYDNE.

DÉCHETS TRAITÉS	8 mois	12 mois
↘ Collectes sélectives (hors verre)	4 984 t	7 639 t
↘ Verre	2 056 t	3 095 t
↘ Déchets verts PAP et déchèteries	22 521 t	37 044 t
↘ Ordures ménagères résiduelles	61 352 t	93 599 t
↘ Encombrants et autres	29 950 t	44 922 t
↘ Inertes	5 045 t	7 206 t
↘ Métaux et VHU	3 498 t	5 174 t
↘ Autres (DEEE, pneus, batteries...)	1 199 t	2 014 t
↘ Refus tri déchets verts	1 954 t	3 745 t
↘ Refus tri collecte sélective	1 690 t	2 448 t
TOTAL	134 249 t	206 886 t

MODES DE TRAITEMENT	8 mois	12 mois
↘ Centre de tri	4 984 t	7 639 t
↘ Centre de valorisation organique	22 521 t	37 044 t
↘ Installation de stockage	95 167 t	144 398 t

VALORISATION	8 mois	12 mois
↘ Valorisation matière	16 561 t	25 444 t
↘ Valorisation organique	22 521 t	37 044 t
TOTAL	39 082 t	62 488 t

BUDGET (dépenses en € TTC sur 8 mois)

↘ Fonctionnement	13 432 482 €
↘ Investissement	2 910 749 €

COÛTS DE TRAITEMENT (en € TTC sur 8 mois)

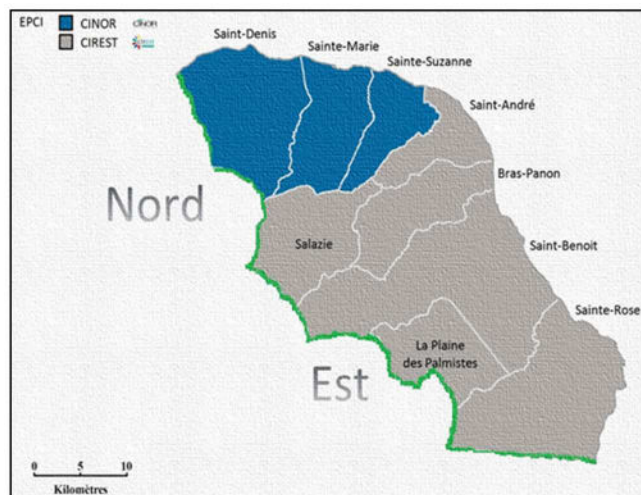
↘ Charges de personnel	469 281 €
↘ Traitement des OMR	9 632 682 €
↘ Tri des collectes sélectives et autres valorisation	1 657 701 €
↘ Traitement des déchets verts	1 521 002 €
↘ Autres dépenses	151 816 €
TOTAL	13 432 482 €

Partie 1: PRESENTATION GENERALE

SYDNE, bassin Nord et Est de la Réunion.

A- TERRITOIRE

et communes membres



Le SYDNE, Syndicat de Déchets du Nord et de l'Est de la Réunion, est un syndicat mixte ouvert. Il a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est de la Réunion. Depuis la mi-septembre 2015, le siège du SYDNE est à Sainte-Marie (10 rue Pierre Marinier). Le territoire du syndicat s'étend sur une superficie de l'ordre de 102 713 hectares.

Nouvellement créé par arrêté préfectoral n°5367/SG-DRTCV-1 du 24 décembre 2014, il regroupe, 2 structures intercommunales (communautés d'agglomération) la CINOR et la CIREST soit 9 communes et 325 220 habitants, la Région et le Département de la Réunion.

EPCI adhérents	Nom de la commune	Nombre d'habitants
CINOR	Saint-Denis	146 763
	Sainte-Marie	31 999
	Sainte-Suzanne	22 604
CIREST	Bras-Panon	12 443
	La Plaine-des-Palmistes	5 661
	Saint-André	55 134
	Saint-Benoît	36 326
	Sainte-Rose	6 862
	Salazie	7 428
TERRITOIRE SYDNE	9 communes	325 220 habitants

Source : recensement INSEE : population légale en janvier 2013 en vigueur au 1^{er} janvier 2016

B- COMPETENCES

et missions

Les deux EPCI ont transféré au SYDNE la compétence « traitement des déchets ménagers » mais conservent la compétence « collecte des déchets ménagers ». Dans la pratique, chaque collectivité membre continue de s'occuper des différentes collectes et de la gestion des déchèteries ainsi que du transit et confie les déchets collectés au SYDNE.

Ainsi, la « compétence traitement » comprend :

- ↳ Le tri,
- ↳ La valorisation matière des matériaux recyclables,
- ↳ La valorisation organique,
- ↳ La valorisation énergétique,
- ↳ L'enfouissement.

Le SYDNE traite donc les déchets recyclables issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les encombrants, les déchets des déchèteries issus des particuliers et des professionnels ainsi que ceux des artisans, des commerçants qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages via un contrat de redevance spéciale d'élimination.

Les missions principales du SYDNE consistent donc en :

- la gestion du traitement des déchets produits en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- l'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers collectés sur l'ensemble de son territoire, à travers la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

C- INSTANCES

et organisation fonctionnelle

1 ♦ Le Comité et le Bureau syndical

Le SYDNE est administré par un comité syndical qui définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et de modalités de gestion du service. Ce dernier est composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat. Chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps et dans les mêmes conditions qui siège uniquement en l'absence du délégué titulaire avec voix délibérative.

Le Syndicat mixte est financé par les deux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Pour l'année 2015, le calcul de la contribution au financement de cette structure est fonction des tonnages respectifs de déchets traités.



Les membres du comité et du bureau syndical

Composition du Comité Syndical

Collectivités	Membres	Titulaires	Suppléants
CINOR	Président	Gérald MAILLOT	Yvette DUCHEMANN
CIREST	1 ^{er} Vice-Président	Jean-Paul VIRAPOULLE	Nadia TIPAKA
CINOR	2 ^{ème} Vice-Président	Josette OGIRE	Johnny ADEKALOM
CINOR	3 ^{ème} Vice-Président	Ravy VELLAYOUDOM	Vivienne DALLEAU
CINOR	Élus	Maurice GIRONCEL	Patrick GERBANDIER
CINOR	Élus	Georges VINGUETTAMA	André M'VOULAMA
CINOR	Élus	René-Paul VICTORIA	Antonio GRONDIN
CIREST	Élus	Henri CHANETEF	René HOAREAU
CIREST	Élus	Daniel GONTHIER	Gilles JEANSON
CIREST	Élus	Bruno MAMINDY PAJANY	Stéphane FOUASSIN
CONSEIL GENERAL	Élus	Nadia RAMASSAMY	Jean-Marie VIRAPOULLE
REGION REUNION	Élus	Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE	Dominique FOURNEL

12 membres

2 ♦ Les membres de la CAO

La Commission d'appel d'offres (CAO)

Placée sous l'autorité du Président, la Commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires et de 4 membres suppléants, élus par le Comité syndical.

Conformément au code des marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et des offres et attribue les marchés.

Collectivités	Membres	Titulaires
CINOR	Président	Gérald MAILLOT
CIREST	1 ^{er} Vice-Président	Jean-Paul VIRAPOULLE
CINOR	Élus	Georges VINGUETTAMA
CINOR	Élus	René-Paul VICTORIA
CINOR	Élus	Maurice GIRONCEL
CIREST	Élus	Henri CHANETEF

Les membres suppléants : Josette OGIRE (CINOR), Daniel GONTHIER (CIREST), Ravy VELLAYOUDOM (CINOR), Bruno MAMINDY PAJANY (CIREST).

3 ♦ L'organisation administrative : structuration du SYDNE

Les deux collectivités ont constitué une convention de mise à disposition de services du personnel CINOR et CIREST à la date de l'exercice du SYDNE à savoir mai 2015 (direction, ressources humaines, commande publique, finances, informatique).

La création de ce nouveau syndicat a conduit à la mise en place de nouveaux moyens humains à compter de la mi-septembre 2015 (directeur, ingénieurs, agents administratifs et comptables) pour faire face à la conduite des projets et assurer la continuité des prestations existantes.

En 2015, l'équipe du SYDNE est composée de 9 collaborateurs organisés en 3 pôles.

ADMINISTRATIF	FINANCIER	Vincent ROBERT Responsable Administratif <i>vincent.robart@sydne.re</i>	Nadège GOBARDEN Responsable des Finances <i>nadege.gobarden@sydne.re</i>	Lydie ROBERT Assistante Administrative <i>Lydie.robart@sydne.re</i>	Thérèse ELISABETH Assistante Administrative <i>therese.elisabeth@sydne.re</i>
		TECHNIQUE			
DIRECTION		Yoland SAVRIMOUTOU Directeur Général des Services <i>yoland.savrimoutou@sydne</i>			

Les moyens humains du SYDNE sont déployés au fur et à mesure de la fin des interventions identifiées dans le cadre des conventions de prestations de service signées avec la CINOR.

4 ♦ **Autres éléments de fonctionnement : l'ajustement de la contribution syndicale**

En 2015, la contribution des EPCI membres a été calculée selon une clé de répartition basée sur le tonnage respectif produit par chaque EPCI à l'année n-2. Cette clé de répartition de **64,21%** par la CINOR et **35,79%** par la CIREST s'applique sur les charges de structure du syndicat, chaque EPCI finance par ailleurs les prestations en cours sur leur territoire pour 2015.

Afin de tenir compte au mieux des spécificités des territoires, il a été convenu de définir pour 2016 une clé de répartition de la contribution de chaque EPCI qui ne tienne pas compte uniquement du tonnage de déchets produit par chaque agglomération.

Un ajustement de cette contribution prenant en compte les différences affichées, en matière de potentiel fiscal des territoires, de population et d'efforts en matière de tri, permettrait de moduler les différences observées sur les coûts à la tonne pour des services analogues entre les deux agglomérations, avant la création du SYDNE.

Partie 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION

SYDNE gère l'ensemble des prestations de traitement des déchets ménagers

A- MARCHES PUBLICS DE SERVICE

Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent de passer de nombreux marchés publics, selon diverses procédures (appels d'offres ouverts, marchés à procédure adaptée...), auprès de divers prestataires.

Objet du contrat	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin de contrat	Localisation des équipements de traitement
Centres de broyage, de compostage et analyses physico-chimique des déchets verts				
Traitement et valorisation des déchets verts de la CINOR : Lot 1 : Valorisation des déchets verts issus du point de regroupement de la Jamaïque	RECYCLAGE DE L'EST	30/01/2014	21/09/2015	Saint-André
Traitement et valorisation des déchets verts de la CINOR : Lot 3 : Valorisation des déchets verts issus du site de transit de la Jamaïque	NICOLLIN transport Sous-traitant Recyclage de l'Ouest et Valorest Valorisation	04/09/2013	03/09/2016	Saint-Denis La Possession Bras-Panon
Broyage de déchets verts sur les communes de Saint-André et Salazie	INOVEST	05/08/2013	04/08/2016	Bras-Panon
Exploitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose	STAR	04/05/2012	03/05/2017	Sainte-Rose
Prestations de broyage de déchets verts des communes de Saint-Benoît, Plaine des Palmistes et Bras-Panon 2014-2019	VALOREST	01/09/2014	31/08/2019	Bras-Panon
Réalisation d'analyse physico-chimique pour le compte de la CINOR	ANTEA GROUP – Co-traitant Laboratoire Wessling	03/12/2013	02/12/2016	
Réalisation d'analyses de broyats et de compost de déchets verts conformément à la norme NFU 44-051	SADEF	18/08/2015	17/08/2016	
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDnD)				
Stockage des déchets non dangereux du SYDNE	STAR	02/01/2016	01/01/2021 (2 ans reconductible 3 fois)	Sainte-Suzanne
Prestations de service traitement et valorisation des déchets inertes issus des déchèteries 2015-2017	VALOREST	02/01/2015	01/01/2018 (1 an reconductible 2 fois)	Bras-Panon

Objet du contrat	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin de contrat	Localisation des équipements de traitement
Centre de tri de déchets recyclables				
Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables de la CINOR issus de la collecte sélective 2012-2015	VAL OI	02/01/2013	31/12/2016 (2 ans reconductible 1 fois)	Sainte-Marie
Tri des déchets recyclables issus de la collecte sélective 2009-2016 de la CIREST		01/12/2009	31/12/2016	
Valorisation des journaux-revues-magazines de la CINOR issus de la collecte sélective 2012-2016	GREEN BIRD	14/02/2013	13/02/17 (2 ans reconductible 1 fois)	Sainte-Marie
Recyclage des papiers journaux-revues-magazines de la CIREST issus de la collecte sélective	GREEN BIRD	01/06/2012	31/12/2016	
Valorisations des pneus usagés 2015-2018	SOLYVAL	24/04/15	23/04/2017	Le Port SOLYVAL

B- CONTRATS DE VALORISATION

Le tri et le recyclage génèrent trois recettes différentes :

Contrat ECO-EMBALLAGES

Le barème E finance le dispositif de collecte sélective en encourageant, en incitant et en valorisant la performance de chaque collectivité dans le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Le contrat pour l'Action et la Performance a été signé avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (échéance le 31 décembre 2016).

Le contrat « Barème E » d'Eco-Emballages » repose sur des soutiens à la tonne triée et sa gestion est définie par chaque EPCI. Aussi, dans le cadre de ce contrat, un soutien complémentaire existe au titre du développement durable (la SDD).

Le calcul des soutiens reversés aux collectivités intègre notamment la quantité de matériaux recyclés, la performance du recyclage, le respect d'un niveau de qualité des matériaux, les actions de communication et de sensibilisation sur les gestes de tri, l'aspect de développement durable...

Contrat ECO FOLIO

EcoFolio est l'éco-organisme des papiers qui organise, finance et accompagne la collecte, le tri et le recyclage des papiers. Son action vise un développement durable de la filière papier.

Chaque EPCI a signé un contrat avec Eco folio avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2013 et une date de fin prévue le 31 décembre 2016.

Le Syndicat gère la déclaration des tonnages de papiers valorisés annuellement pour déclencher les soutiens financiers pour l'année 2016.

Contrat de valorisation des papiers et des Journaux/Revues/Magazines

Chaque EPCI signataire d'un contrat de prestation de service concernant la valorisation des Papiers/Journaux/Magazines avec la société GREEN BIRD qui se termine au 31 décembre 2016.

Pour 2015, la totalité des soutiens financiers issus des partenaires (Eco Emballages, Eco Folio, Green Bird) ont été directement perçus par les collectivités membres (CINOR et CIREST).



Partie 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT

Les équipements de traitement du SYDNE sont répartis sur le secteur Nord et Est pour relier et fédérer l'ensemble du territoire

A- EQUIPEMENTS

SYDNE s'appuie sur les équipements suivants pour assurer sa compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés :

	LOCALISATION	EQUIPEMENTS
BASSIN NORD	Saint-Denis	Plateforme de transit de déchets verts de La Jamaïque (CINOR)
	Saint-Denis	Plateforme de broyage des déchets verts de La Jamaïque (SYDNE)
	Sainte-Suzanne	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (SUEZ)
	Sainte-Marie	Centre de tri (VAL OI)
BASSIN EST	Sainte-Rose	Plateforme de compostage des déchets verts de Sainte-Rose (SYDNE)
	Bras-Panon	Plateforme de broyage des déchets verts de Paniandy (SYDNE)
	Bras-Panon	Plateforme de broyage des déchets verts de Ma Pensée (VALOREST)
	Saint-André	Plateforme de broyage des déchets verts (Recyclage de l'Est)

En annexe la fiche d'identité de chaque équipement indiquant leur objectif et son fonctionnement.

B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

La destination et le mode de traitement de chaque déchet sont référencés ci-après :

Déchets	Installation de traitement ou prise en charge	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	ISDnD	Stockage
Encombrants	ISDnD	Stockage
Gravats	ISDnD	Stockage
EMR & JRM	Centre de tri	Tri et recyclage
Cartons	Centre de tri	Tri et recyclage
Verre	Prestataires	Recyclage
Déchets verts	Plateforme broyage ou compostage	Broyage, compostage
Métaux	Prestataires CDAA & METAL REUNION	Tri et recyclage
Pneus	Prestataires SOLYVAL	Recyclage

Partie 4: ACTIONS 2015 ET ORIENTATIONS FUTURES

Le syndicat présente les actions menées sur l'année 2015, ainsi que ces nouvelles orientations en matière de traitement des déchets sur le territoire Nord-Est.

C- VALORISATION ENERGETIQUE : CREATION D'UN CENTRE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (CGMD)

Dans le respect des textes réglementaires et de leur évolution, le territoire du Nord Est aura à approfondir la définition de son scénario multi-filières de valorisation énergétique des déchets afin de contribuer au mix énergétique de l'île, inscrit dans le Grenelle de l'Environnement, le projet de Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte et le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie.

Dans ce contexte plusieurs démarches ont été initiées et poursuivies en 2015, à savoir :

- Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les modes de gestion opportuns à la mise en œuvre d'un CGMD ;
- La mise en œuvre de l'étude sur l'opportunité de collecter les bio-déchets des ménages et des gros producteurs, aux fins de déterminer le gisement et le pouvoir méthanogène des déchets à traiter au sein du CGMD ;
- Une convention de recherche et développement avec l'Université de la Réunion visant à qualifier le potentiel méthanogène des bio-déchets produits sur le territoire de la CINOR ;
- Une convention de recherche et développement avec le BRGM en vue de disposer des éléments nécessaires à la recherche et la définition d'un site destiné à l'enfouissement des déchets ultimes ;
- Des propositions en vue d'amender le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND), notamment la rédaction d'une motion, afin de l'adapter aux spécificités du territoire Nord et Est et lui apporter la souplesse nécessaire à une meilleure opérationnalité.

Pour ce qui relève de la définition du projet de traitement des ordures ménagères et assimilés, l'orientation prise par le comité syndical du 07 octobre 2015, vise à examiner préférentiellement la production d'un Combustible Solide de Récupération (CSR) en même temps que la conduite de la réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle d'une SEM à Opération unique (SEMOP).

Ces 2 sujets, relativement nouveaux dans le paysage technique et réglementaire français, devront faire l'objet en 2016, d'une analyse spécifique préalablement au lancement des procédures administratives correspondantes.

Il est à noter que le syndicat s'est rapproché des services du Ministère pour solliciter son concours dans la prise en considération des spécificités des territoires des DOM lors de l'élaboration des décrets spécifiques traitant de CSR.

Pour 2016, les actions à conduire porteront sur :

- La passation et mise en œuvre d'un contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour une assistance technique, juridique et financière au SYDNE pour la définition et la passation des contrats de conception, réalisation, exploitation d'un centre de gestion multi-filières (CGMD) comprenant l'approfondissement du scénario avec production et utilisation de CSR ;
- Les négociations foncières à l'amiable pour l'implantation des équipements de valorisation retenus ;
- L'engagement des études pré-opérationnelles, sous réserve des autorisations du propriétaire dans le cadre d'une négociation amiable : relevé topographique, géotechnique ;
- La finalisation de l'organisation administrative et financière du SYDNE, nécessaire pour d'une part finaliser le transfert des contrats et équipements existants et d'autre part établir son nouveau mode de fonctionnement (études portant sur le CGMD, la création d'un centre d'enfouissement des déchets ultimes, le fonctionnement des équipements de valorisation...).

D- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHETS VERTS

Il s'agira pour le SYDNE de définir sa stratégie globale de valorisation des déchets verts sur son territoire en termes d'équipements et d'externalisation de prestations. Même si la filière principale de valorisation des déchets verts est la valorisation organique, il sera tout de même étudié pour une partie du gisement et sur l'équipement adéquat une valorisation énergétique de type biomasse.

1 ♦ Traitement des déchets verts de la plateforme de la Jamaïque :

Dans un souci d'augmenter la valorisation des déchets verts, le démarrage des travaux pour la plateforme de broyage de la Jamaïque s'est effectué vers mi 2015 avec comme objectif d'avoir une plateforme opérationnelle en début d'année 2016. Ainsi l'année 2015 a permis d'engager un montant de 2,2 M€ pour cette opération.

Il conviendra pour 2016 d'organiser les modalités de fonctionnement de ce nouvel équipement dans le cadre de la passation d'un marché d'exploitation de ce site. Il est à rappeler que l'objectif affiché de cette plateforme consiste à traiter 16 000 tonnes de déchets verts. Il conviendra donc d'envisager pour une partie du gisement une valorisation énergétique de type biomasse auprès des centrales thermiques dans le cadre d'un partenariat à définir.

2 ♦ Traitement des déchets verts sur le site de la Montagne :

Une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée en 2014 par la CINOR pour la réhabilitation de l'ancienne décharge et la création d'une plateforme de broyage de déchets verts à la Montagne. La définition des travaux est tributaire des éléments de la phase de diagnostic de la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Montagne.

Les études opérationnelles (MOE) pour la création de cette nouvelle plateforme nécessaire à la stratégie de traitement des déchets verts de SYDNE pour cette zone géographiquement décentrée ont été lancées en 2016.

3 ♦ Traitement des déchets verts sur le site de Sainte-Rose :

L'extension de la plateforme de compostage des déchets verts (DV) de Ste Rose a été finalisée fin 2015 avec la livraison du matériel nécessaire à la fabrication du compost.

L'année 2016 aura pour objectif d'organiser, avec le prestataire choisi le traitement des déchets verts (7 800t/an), la production de 560 tonnes de compost. La collectivité s'attachera à définir les modalités de suivi des produits normés, tant au niveau de sa transformation sur l'équipement, que de son retour au sol en tant qu'amendement chez les utilisateurs pré-identifiés.

4 ♦ Traitement des déchets verts sur le site de Bras-Panon Paniandy :

Ce site fait l'objet d'un traitement des déchets verts par broyage.

Des études de remise aux normes du site de broyage de déchets verts de Paniandy ont été conduites par la CIREST dans l'année 2015 (site cadastré AD 695) suite à la mise en demeure formulée par les services administratifs de l'Etat avec une perspective de travaux en 2016.

Cependant, le projet a connu un certain ralentissement en 2015, la commune de Bras-Panon ayant des objectifs différents sur l'usage de cette parcelle.

L'année 2016 pourrait constituer une reprise du projet selon le choix de la commune et du SYDNE vis-à-vis de cette zone : l'exploitation du site est effectuée par la société INOVEST jusqu'au 04 août 2016.

5 ♦ Traitement des déchets verts sur le site de Saint-Benoit :

La CIREST a identifié depuis 2015 une emprise foncière pour y installer une installation de traitement de déchets verts : la parcelle BD 560, située sur la commune de St-Benoît. Dans le prolongement de la démarche de la collectivité, le SYDNE poursuit l'approfondissement de ce projet qui s'inscrit dans un objectif de rattrapage du retard en matière de réalisation d'équipement de traitement de déchets verts (l'actuelle plateforme de compostage de Ste-Rose dispose d'une capacité de traitement de 8 000 t/an, au regard d'un besoin de 20 000 t/an sur le bassin Est).



E- VALORISATION MATIERE

Dans le contexte local de saturation à court terme des centres de stockage des déchets et d'augmentation des coûts de gestion des déchets, les objectifs d'une part de réduction à la source de la production des déchets et d'autre part de valorisation afin de détourner de l'enfouissement les déchets potentiellement recyclables, sont déterminants pour le territoire et constitue le socle de la politique de gestion des déchets.

1 ♦ Tri des déchets recyclables secs

Le marché de tri des déchets recyclables de la CIREST a été prolongé par avenant afin que son échéance corresponde avec celle de la CINOR, à savoir décembre 2016. Il permettra au SYDNE de mener une réflexion globale sur l'ensemble du gisement de recyclables secs de son territoire.

L'année 2016 sera donc consacrée à la relance du marché de tri portant sur l'ensemble de ce périmètre, pour une mise en œuvre opérationnelle en janvier 2017.

2 ♦ Valorisation des déchets métalliques

Dans le cadre de conventions de groupement de commandes avec chacun des EPCI membres du SYDNE pour la passation des marchés publics, la CINOR et la CIREST gèrent la collecte des déchets métalliques et le SYDNE en assure la valorisation.

F- LE TRAITEMENT PAR STOCKAGE DES DECHETS DITS ULTIMES

La loi de finance de 2009 a prévu une augmentation significative, sur une période de 7 ans, du taux de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) assise sur les quantités de déchets ménagers et assimilés entrant au centre de stockage de déchets ultimes (CSDU). Cette tarification incite à opter pour un mode de traitement des déchets différent de l'actuel et la mise en place d'une politique volontariste de diminution des déchets enfouis.

1 ♦ Le traitement actuel des déchets non dangereux

Il convient de noter la nécessité d'optimiser les activités de traitement des déchets par enfouissement. Les marchés correspondants tant pour la CINOR que pour la CIREST sont arrivés à terme en décembre 2015.

A ce titre, un marché négocié sans mise en concurrence a été lancé mi-septembre 2015 pour le stockage de l'ensemble du gisement des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est. Une quantité annuelle de l'ordre de 150 000 tonnes de déchets devra être traitée dans le cadre de cette nouvelle prestation qui sera effective en janvier 2016.

Aussi il s'agira bien d'opter pour la solution technique qui permettra à court terme de diminuer la quantité des déchets à enfouir dans un enjeu à la fois économique (diminuer les coûts dont l'incidence de la TGAP) et environnemental (prolonger la durée de vie du centre de stockage actuel des déchets).

Il est à noter que les performances de valorisation du biogaz de la troisième tranche du site d'enfouissement devrait permettre de faire bénéficier à la collectivité dès le 18 septembre 2015 d'une réduction de 12 €/tonne de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) la portant à 20 € la tonne au lieu de 32 € actuellement.

2 ♦ La réalisation de nouvelles Installations de Stockages de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Les équipements de valorisation des déchets ménagers doivent être complétés par la création d'un centre d'installation de stockage de déchets dangereux et non dangereux.

Le partenariat avec le BRGM a été poursuivi en 2015 par voie de convention en vue d'une expertise scientifique afin de confirmer les sites potentiels, identifiés par la caractérisation des formations de surface situées entre le sol et le sous-sol de(s) site(s) présélectionné(s).

Cette expertise scientifique dans le cadre des reconnaissances géologiques, hydrogéologiques et géotechniques à réaliser pour un aménagement durable des équipements inhérents à la gestion des déchets (montant prévisionnel de 100 k€ pour 2015) avait abouti, sur l'identification de 6 sites potentiels pour l'implantation d'une ISDU.

L'année 2016 permettra d'effectuer sur 2 sites sélectionnés, les investigations complémentaires nécessaires (forages, sondages, études) permettant d'effectuer le choix du site final et de pré dimensionner le futur équipement.

Partie 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAITE

SYDNE gère l'élimination des déchets ménagers et assimilés

BILAN D'ACTIVITE DU SYDNE POUR L'ANNEE 2015 (8 mois /12)

1 ♦ Les plateformes de broyage et de compostage des déchets verts

La filière de traitement des déchets verts s'organise autour de deux axes : un traitement biologique par compostage et un traitement physique par broyage.

Le coût de traitement des déchets verts est de 1 521 002,22 € (8 mois) sur un total de 4 010 518,23 € en 2015 (dont les analyses physico-chimiques des déchets verts).

POPULATION SYDNE : 325 220 habitants		
Traitement des déchets verts par broyage et compostage		
	SYDNE 2015 (8 mois /12)	2015 (12 mois)
Valorisé	22 734,50	37 044,65
	Ratios kg / habitant /an	113, 91 kg/hab./an
	Ratios € / tonne/an	108,26 €/t/an

Les refus de tri représentent 1 954,33 tonnes sur un total de 3 745,12 tonnes en 2015 (soit +10%).

Les composts et broyats sont distribués par les prestataires aux agriculteurs et usagers. Mais ce mode de traitement présente des limites et notamment en terme d'écoulement des sous-produits.

La vente de compost sur le territoire Est (plateforme de compostage de Sainte-Rose) a généré une recette de l'ordre de 3 115 €.



2 ♦ Le centre de tri

Filiale du groupe Nicollin, le centre de tri VALOI situé dans la zone d'activité de la Mare à Sainte Marie, trie les déchets recyclables secs de la CINOR et de la CIREST dans le cadre de marchés publics transférés en mai 2015 au SYDNE et qui se termine le 31 décembre 2016.

S'agissant des déchets recyclables hors verre, le gisement trié est de 4 984,47 tonnes sur un total de 7 638,68 tonnes pour l'année 2015.

Les refus de tri représentent 1 689,64 tonnes sur un total de 2 448,11 tonnes en 2015 (soit +24%).

La valorisation par type de déchets issus de la collecte sélective et leur tonnage est donnée ci-après :

POPULATION SYDNE : 325 220 habitants		
	SYDNE 2015 (8 mois / 12)	2015 (12 mois)
TOTAL Valorisés	7 039,99	10 733,29
Le verre	2 055,52	3 094,61
Déchets recyclables hors verre	4 984,47	7 638,68
Ratios kg / habitant / an	33,00 kg/hab./an	
Ratios € / tonne/an	228,14 €/t/an	

Le coût de traitement des déchets recyclables est de 1 619 365,06 € (8 mois) sur un total de 2 448 704,64 € en 2015.

3 ♦ L'installation de stockage des déchets non dangereux ultimes

Les déchets non dangereux non valorisables des deux EPCI (CINOR et CIREST) sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes, de déchets placoplâtre et de refus tri de déchets verts ont été orientés vers cette installation. Le tonnage traité par enfouissement est de 95 167 tonnes. Le coût de l'enfouissement est de 9 632 681,57 € (8 mois) sur un total de 14 279 498,13 € en 2015.

POPULATION SYDNE : 325 220 habitants		
	Tonnages enfouis	
	SYDNE 2015 (8 mois / 12)	2015 (12 mois)
Ordures ménagères	61 351,98	93 598,88
Encombrants	29 949,77	44 922,01
Inertes	3 651,92	5 185,74
Refus de tri DV CIREST	213,46	691,12
TOTAL	95 167,13	144 397,75
Ratios kg / habitant / an	444 kg/hab/an	
Ratios € / tonne/an	98,89 €/t/an	

Depuis le 1er janvier 2015, les déchets inertes des déchèteries du territoire Est sont traités par la société VALOREST, soit 2 019,80 tonnes.

4 ♦ **Autres déchets traités**

Au-delà des flux de déchets « traditionnels », les déchèteries sont des points de collecte pour les filières REP suivantes : piles, lampes usagées, DEEE, textiles...

➤ **Les piles**

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchèteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter 3,72 tonnes de piles usagées (8 mois) sur un total de 5,58 tonnes de piles pour l'année 2015.

➤ **Les batteries**

La CINOR et la CIREST a collecté 5,21 tonnes de batteries (8 mois) sur un total de 66,44 tonnes sur l'année 2015. En 2015 notre partenariat avec l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de la Réunion) continue par la mise à disposition des mairies des contenants adaptés pour le stockage des batteries et leur prise en charge gratuitement.

➤ **Les pneus**

Le tonnage récupéré par la CINOR est de 14,54 tonnes (8 mois) représentant un coût de traitement de 17 814,41 € sur un total de 17,55 tonnes en 2015 pour un coût de l'ordre de 21 502,26 €.

➤ **Le textile**

Le textile récupéré dans les déchèteries représente 47,19 tonnes (8 mois) sur un total de 67,14 tonnes traités.

➤ **Les lampes**

1,64 tonnes de lampes ont été récupérées en 2015.

➤ **Les DEEE**

La CINOR et la CIREST a contractualisé avec l'éco-organisme Ecosystèmes pour la récupération et le recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, suivant quatre flux : GEM (Gros Electroménager) Froid, GEM Hors Froid, PAM (Petits Appareils en Mélange), Ecrans (TV, ordinateurs...). La société RVE est l'organisme chargé de la collecte et du traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) issus des déchèteries. Il faut savoir que les deux ECPI organise ponctuellement, et sur sollicitation des mairies, des collectes de D3E.

En 2015, ces déchets ont représenté 1 856 tonnes de produits électriques et électroniques générés par les ménage (sur 8 mois 1 108 tonnes).

Il est à noter que les deux collectivités bénéficient d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E (45 944 € pour la CINOR et 64 654 € pour la CIREST).

Les déchets métalliques

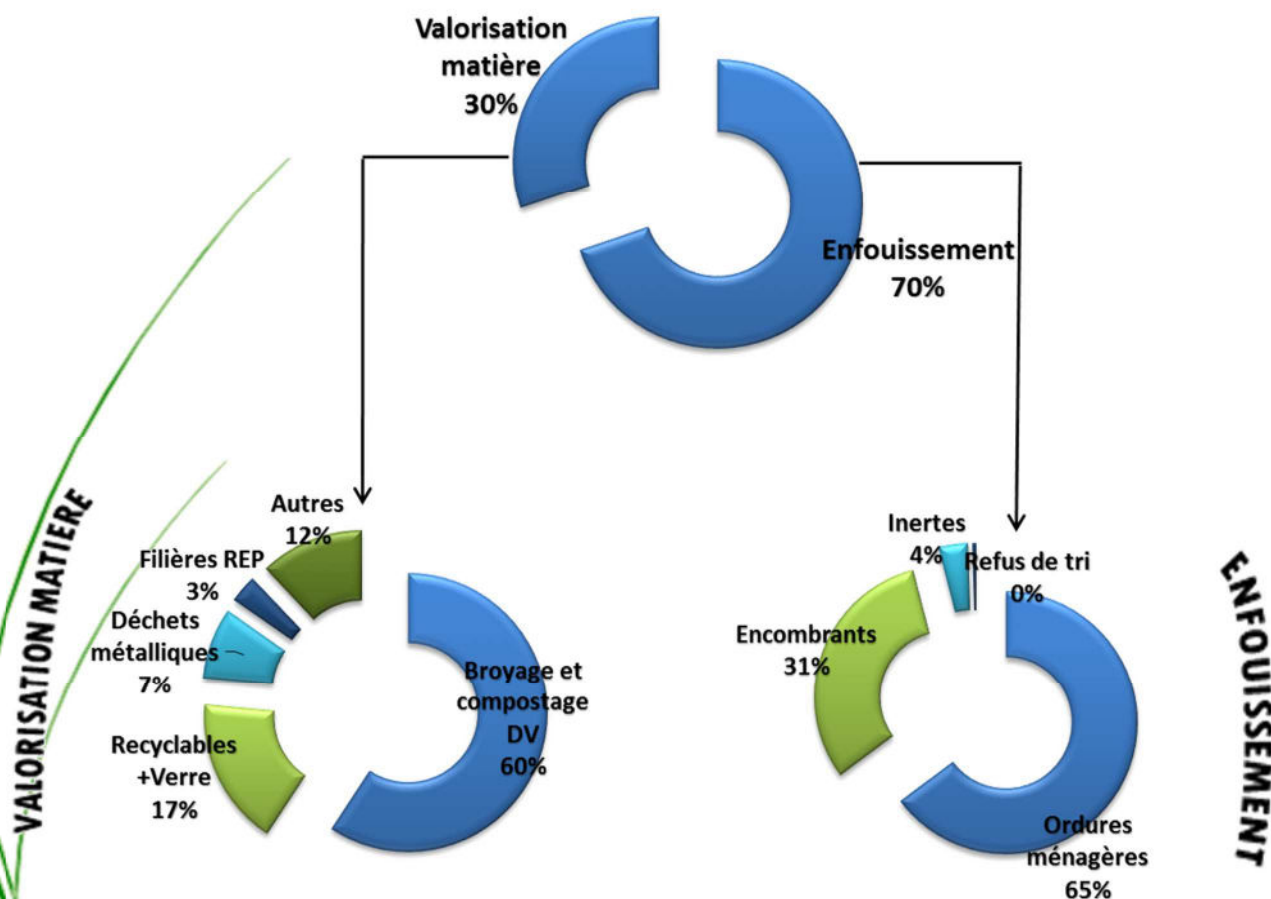
Les déchets métalliques représentent 3 498,15 tonnes (8 mois) sur un total annuel de 5 174,28 tonnes dont le détail figure ci-après :

POPULATION SYDNE : 325 220 habitants		
	Tonnages traités	
	SYDNE 2015 (8 mois /12)	2015 (12 mois)
Métaux PAP	403,98	701,90
Métaux déchèteries	2 170,58	3 164,42
Pré-tri	290	435
VHU	633,59	872,96
TOTAL	3 498,15	5 174,28
Ratios kg / habitant /an	15,91 kg/hab./an	

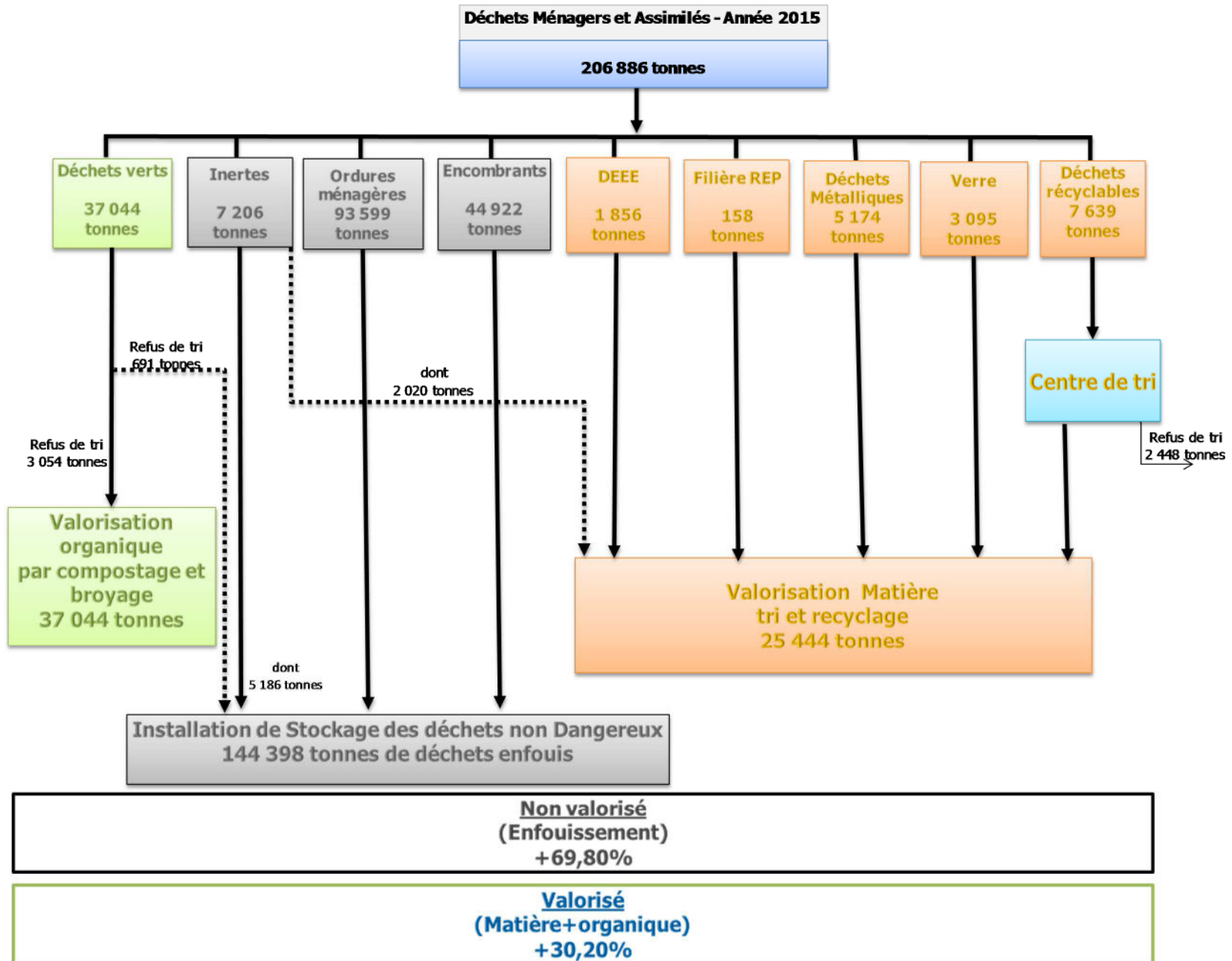
A noter que les déchetteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi ce sont 3 164 tonnes qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation.

REPARTITION DES FLUX DE DECHETS EN 2015

206 886 tonnes de déchets,
soit **636 kg/hab./an**



SYNOPTIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION EN 2015



Partie 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

Syndicat intercommunal, le SYDNE constitue son budget grâce aux contributions versées par ses adhérents.

A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (8 MOIS/12)

1 ♦ Dépenses de fonctionnement

↳ Au niveau des dépenses : **13 432 482,43 € TTC** (source : compte administratif 2015).

Les principales dépenses du budget de fonctionnement 2015 sont réparties comme suit :

↳ Les charges à caractère général

-	Charges à caractère général	12 836 531,03 €
	CINOR	8 507 057,17 €
	CIREST	4 324 935,94 €
	AUTRES CHARGES	4 537,92 €

↳ Les charges de personnel

-	Charges de personnel	469 280,58 €
	EFFECTIFS SYDNE	97 354,73 €
	CONVENTION DE SERVICES	352 645,27 €
	AUTRES CHARGES	19 280,58 €

Dans les charges de personnel, 97 354,73 € ont servi pour le personnel émargeant au tableau des effectifs de SYDNE et 352 645,27 € ont été rattachés pour le paiement des conventions de prestations de services avec les EPCI.

Il est à noter que les charges de personnel ne représentent que 4% des charges de fonctionnement du syndicat pour 2015.

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnisations des élus avec un montant de 19 280,58 €.

↳ Les autres dépenses de ce chapitre concernent :

-	AUTRES DEPENSES	126 670,82 €
	LOYER	52 633,35 €
	ETUDES ET RECHERCHES	35 859,25 €
	AUTRES CHARGES	38 178,22 €

2 Recettes de fonctionnement

↳ Au niveau des recettes : **14 036 902,80 € TTC** (source : compte administratif 2015).

Conformément aux statuts du syndicat, les recettes proviennent essentiellement des contributions des EPCI membres. En tenant compte de la mise en fonction du syndicat à compter du mois de mai 2015, cette contribution s'élève pour la **CINOR** à un montant de **9 402 430,97 €** et celle de la **CIREST** à un montant de **4 633 819,03 €**.

Pour rappel, au titre de l'année 2015, chaque EPCI payait les prestations réalisées sur leur territoire et les frais de structure de SYDNE étaient payés à **64,21%** par la CINOR et **35,79%** par la CIREST (% calculé en fonction du tonnage collecté en année n-2).

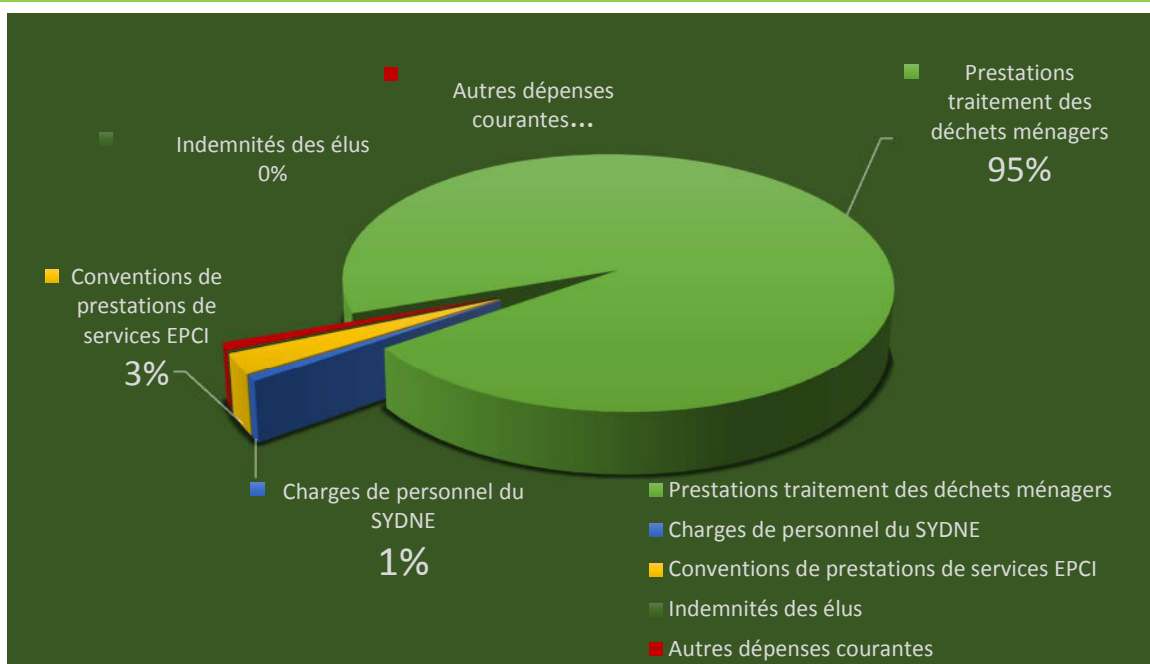


➤ Synthèse de la section de fonctionnement :

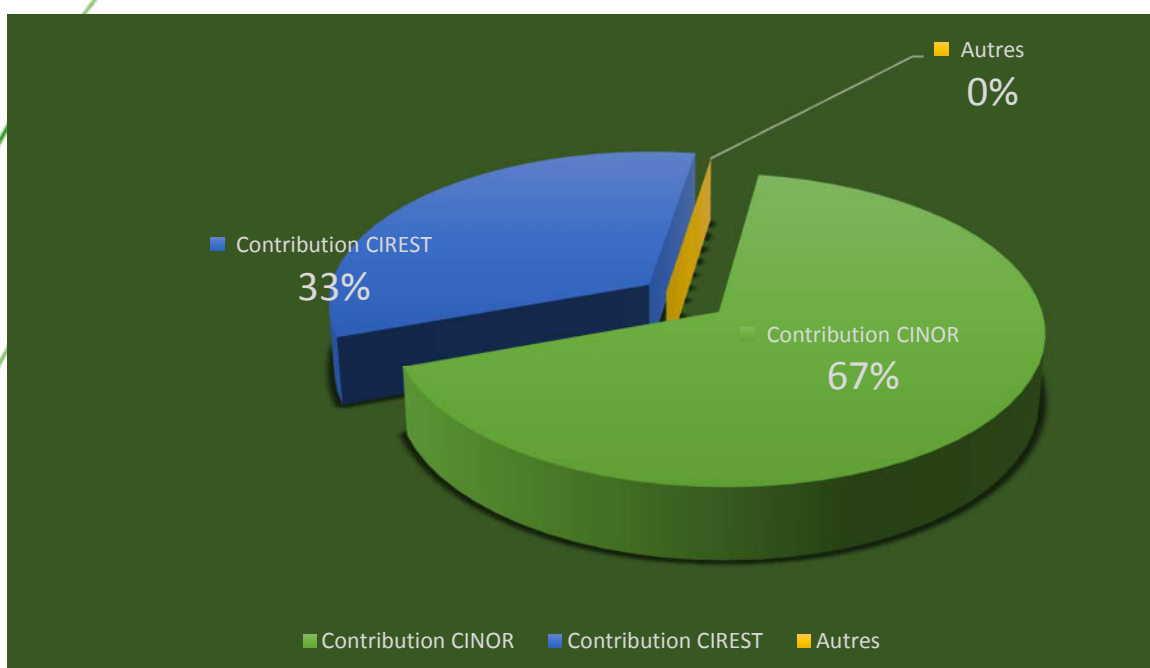
Fonctionnement	BP 2015 Voté (8 mois/12)	Réalisation	% réalisé
Recettes	14 036 750,00	14 036 902,80	100,00%
Dépenses	14 036 750,00	13 432 482,43	95,69%
Résultat de l'exercice		604 420,37	

On constate donc un excédent de fonctionnement de 604 420,37 €.

Dépenses de fonctionnement en 2015



Recettes de fonctionnement en 2015



B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT (8 MOIS/12)

1 Dépenses d'investissement

 Au niveau des dépenses : **2 910 749,40 € TTC** (source : compte administratif 2015).

Le détail des sommes qui ont été investies est le suivant :

-	Assistance à maîtrise d'ouvrage CGMD	65 811,80 €
-	Unité de broyage DV et plate-forme à la Jamaïque	2 045 252,39 €
-	Acquisition broyeur de déchets	693 000,00 €
-	Acquisition d'un nettoyeur HP	1 114,40 €
-	Mobiliers de bureaux	22 439,41 €
-	Matériels informatiques	29 988,55 €
-	Acquisition de véhicules	40 487,50 €
-	Logiciels	4 847,84 €
-	Autres	7 807,51 €

2 Recettes d'investissement

 Au niveau des recettes : **2 173 653,12 € TTC** (source : compte administratif 2015).

Les ressources ayant servi au financement de cette section proviennent :

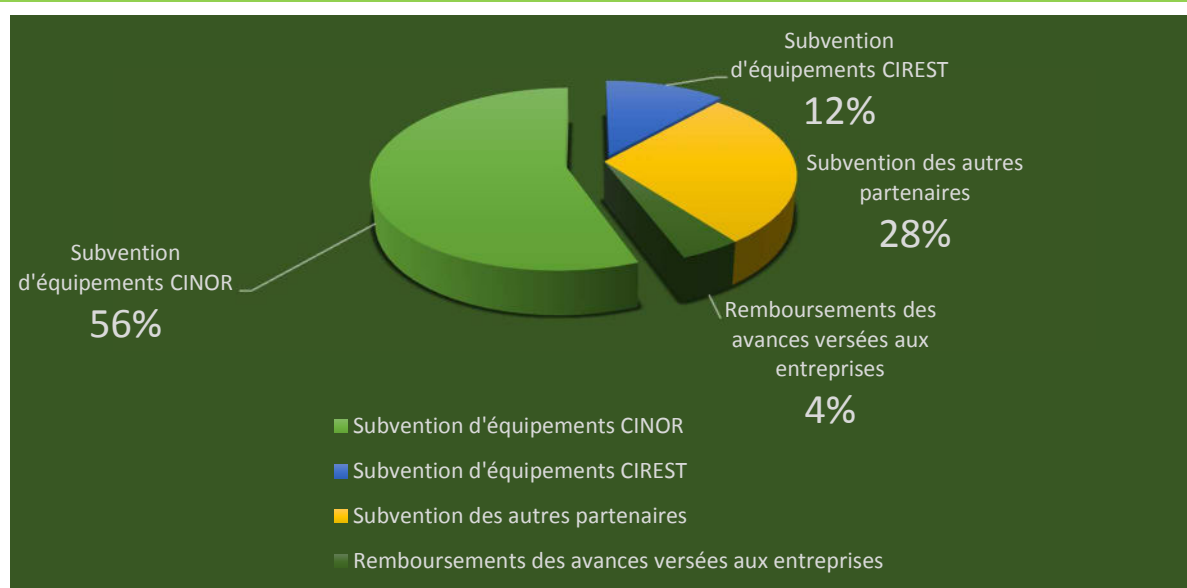
-	Subvention d'équipements des EPCI :	
	CINOR	1 208 872,67 €
	CIREST	255 614,33 €
-	Subventions des autres partenaires	611 852,95 €
-	Remboursements des avances versées aux entreprises	97 313,17 €



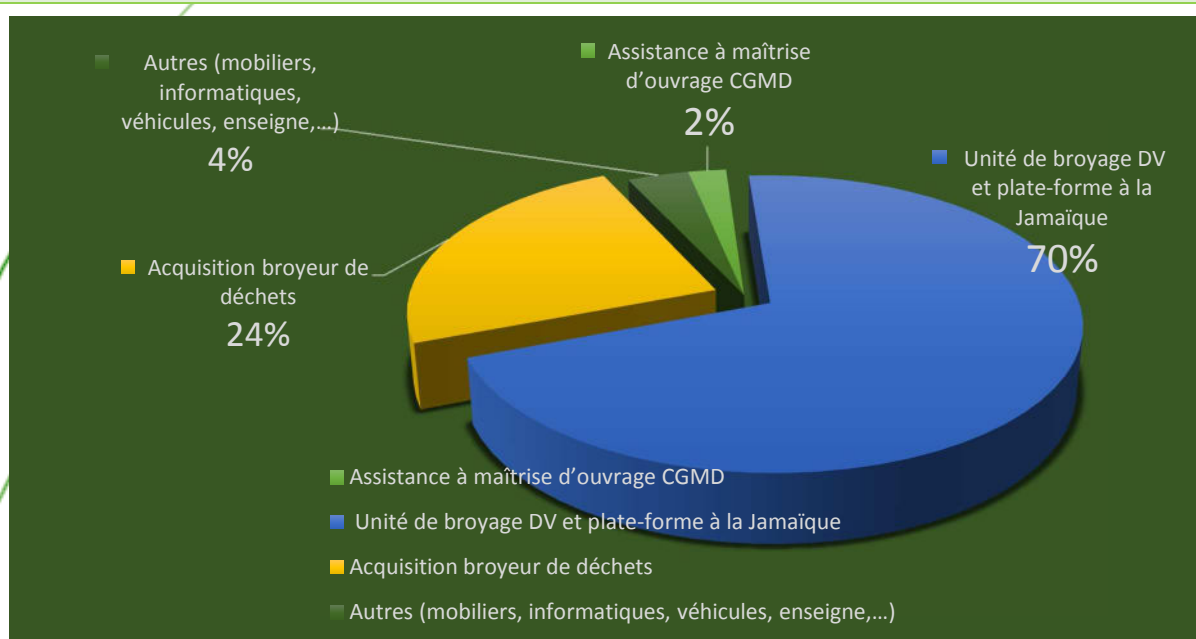
➤ Synthèse de la section d'investissement :

Investissement	BP 2015 Voté (8 mois/12)	Réalisation	% réalisé
Recettes	3 558 900,00	2 173 653,12	61,08%
Dépenses	3 558 900,00	2 910 749,40	81,79%
Résultat de l'exercice		-737 096,28	

Dépenses d'investissement en 2015



Recettes d'investissement en 2015



C- SYNTHÈSE SUR LE COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS

En 2015, le coût total des prestations de traitement des déchets est de 12 811 384,62 € TTC (8 mois/12) sur un total annuel de 20 790 025,26 € TTC, pour une population de 325 220 habitants et un tonnage pris en charge de 144 249 tonnes sur un total de 206 886 tonnes de déchets traités.

POPULATION SYDNE : 325 220 habitants				
Désignation	Tonnage traité	Coût € TTC	Tonnage traité	Coût € TTC
	sur 8 mois SYDNE		sur 12 mois	
STOCKAGE (ISDND Ste Suzanne)	95 167,13	9 632 681,57	144 397,75	14 279 498,13
VALORISATION ORGANIQUE (compostage, broyage et analyses physico-chimiques des déchets verts)	22 520,51	1 521 002,22	37 044,12	4 010 518,23
VALORISATION MATIERE (tri CS et valorisation pneus+inertes)	16 560,95	1 657 700,83	25 443,97	2 500 008,90
TOTAL GENERAL 2015	134 248,59	12 811 384,62	206 885,84	20 790 025,26
		RATIO kg/hab./an	636,14 kg/hab./an	
			RATIO € t/an	100,49 €/t

En effet, la somme des dépenses de fonctionnement (pour 8 mois) relatives aux prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés exercées sur le territoire Nord et Est est de l'ordre de 12 811 384,26 € TTC (tri, compostage, broyage, enfouissement, analyses physico-chimiques des déchets verts) hors charges de personnel.

- Pour le bassin Nord une dépense de 8 493 771,62 € TTC (8/12) sur un total de 14 136 586,66 € TTC (12/12).
- Et pour le bassin Est une dépense de 4 317 613,00 € TTC (8/12) sur un total de 6 653 438,60 € TTC (12/12).

Le coût du tonnage traité est de 20,8 M€ en 2015 contre 19,5 M€ en 2014 soit une augmentation de +14,62 % pour une population de 325 220 habitants et un tonnage pris en charge de 206 886 tonnes contre 222 685 tonnes en 2014 (-7,70%).



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

A l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, il importe de mener une politique volontariste de gestion des déchets incitant à la réduction des déchets et la diminution des quantités de déchets à enfouir, par le développement de filières et d'équipements de valorisation des déchets.

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, le SYDNE doit finaliser son scénario multi-filières de valorisation énergétique des déchets dans l'objectif de contribuer au mix énergétique de l'île, inscrit dans le Grenelle de l'Environnement, le projet de Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte et le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie.

Pour SYDNE, les principaux enjeux et orientations des années à venir consiste à s'adapter aux évolutions réglementaires et à répondre aux besoins de service des communes adhérentes avec le souci permanent de la maîtrise des coûts et de la qualité du service aux usagers.



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

APPORT VOLONTAIRE : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

BIODECHETS : Les biodéchets sont composés de :
* La fraction fermentescible des ordures ménagères : déchets de cuisine, certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle ;
* Les papiers (dont essuie-tout) et cartons.

CENTRE DE TRI : installation dans laquelle les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés, avant d'être envoyés en recyclage.

CS (COLLECTE SÉLECTIVE) : collecte de flux de déchets triés au préalable par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

CSR : les Combustibles Solides de Récupération sont définis comme des « déchets solides, non constitués de biomasse uniquement, issus de déchets non dangereux et destinés à être utilisés en incinération ou co-incinération ».

DÉCHETS : toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait, dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES) : déchets issus des équipements fonctionnant à pile ou sur secteur. On distingue le gros électroménager froid (frigo congélateur) le gros électroménager hors froid (four, machine à laver, sèche-linge), les écrans (téléviseur et écrans d'ordinateur), les écrans plats et le petit appareil en mélange (sèche-cheveux, bouilloire, cafetière, téléphone, grille-pain...)

DAE (DÉCHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE) : tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers.

EMBALLAGE MÉNAGER : au sens de l'article R. 543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage.

EMR (EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES) : constitue les cartonnettes d'emballage (boîtes en carton plat ou ondulé, les étuis en carton)

EPCI (ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE) : sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

FILIÈRE : organisme regroupant des entreprises ayant pour activité la reprise, la récupération, le recyclage ou la valorisation de cinq types de matériaux (acier, aluminium, verre, plastique, papier-carton).

JRM : journaux, revues, magazines.

ORDURES MÉNAGÈRES : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en charge par la collecte traditionnelle.

OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES) : Déchets restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PAP (PORTE-A-PORTE) : mode d'organisation de la collecte selon lequel le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

RECYCLAGE : opération visant à transformer les matériaux provenant de déchets en nouvelles matières qui réintègrent un cycle de production, en

remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

STOCKAGE : Le stockage est l'opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage dans des conditions techniques et économiques du moment.

TAUX DE REFUS : part des emballages triés refusés en centre de tri (erreurs de tri de l'habitant).

TECV (TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE) : La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi "d'action et de mobilisation" qui engage le pays tout entier : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Elle va permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donne à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

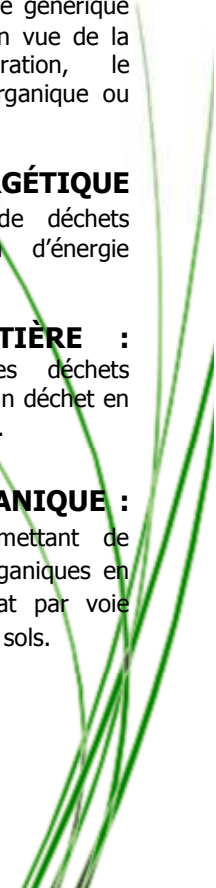
TGAP : La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes,...

VALORISATION : terme générique recouvrant la préparation en vue de la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou énergétique des déchets.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : mode de traitement de déchets permettant la production d'énergie (électricité, chaleur...).

VALORISATION MATIÈRE : mode de traitement des déchets permettant de transformer un déchet en matière première secondaire.

VALORISATION ORGANIQUE : mode de traitement permettant de transformer des déchets organiques en en compost ou en digestat par voie biologique pour amender les sols.



NOS PARTENAIRES

Plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYDNE pour l'accompagner dans sa mission de service public : organismes de l'Etat, établissements publics, collectivités locales, entreprise et associations.

Les Eco-organismes :

Eco-Emballages

Société privée agréée par les pouvoirs publics, cet éco-organisme soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages.

Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue la plus grande partie aux collectivités locales.



EcoFolio

Eco-organisme en charge depuis 2007 de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits (sont exonérés les livres, les documents de services publics, la presse et les magazines payants). Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés notamment par la distribution d'imprimés non sollicités.



OCAD3E (organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)

Filiale commune aux 4 éco-organismes (Ecologic, Eco-Systèmes, ERP, Recyclum) en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités territoriales et les éco-organismes comme Recylum (lampes uniquement), et Eco-systèmes qui sont les éco-organismes avec lesquels les collectivités membre du SYDNE ont conventionné.

Catégories concernées	Eco-Organismes
Catégories 1 à 4, 6 et 7	
Catégorie 5	

AMORCE

Association de type loi 1901, AMORCE est un lieu d'échange et de force de proposition.

Ses domaines d'activités sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.



Département de la Réunion

Le Département de la Réunion a en charge le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPDGND).



Région Réunion

La Région Réunion dispose de la compétence « Planification énergétique régionale de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie » et est chargée de la mise en place du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional des déchets autres que ménagers et assimilés (PREDAMA).



ADEME

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Union Européenne

L'Union Européenne mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'Etat.

L'EUROPE s'engage à la Réunion avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



UNION EUROPEENNE

Université de la Réunion

Convention de recherche et développement avec l'Université de la Réunion portant sur l'étude du pouvoir méthanogène des bio-déchets, déchets verts et de la fraction fermentescible des ordures ménagères dans le cadre d'un pilote de méthanisation



ANNEXE 1 : LISTE DES DELIBERATIONS DU SYDNE EN 2015

N°	Date du comité	Délibération n°	Libellé
1	11/02/2015	2015/1-01-	Installation du comité syndical
		2015/1-02-	Election du Président
		2015/1-03-	Election des Vice-présidents
		2015/1-04-	Délégation de pouvoir du comité syndical au Président et au bureau
		2015/1-05-	Dépôts de candidatures pour l'élection des membres de la commission d'appels d'offres
		2015/1-06-	Dépôts de candidatures pour l'élection des membres des délégations de service public
		2015/1-07-	Classement démographique du syndicat
		2015/1-08-	Débat d'orientation budgétaire 2015
		2015/1-09-	Indemnités de fonction des élus
2	26/02/2015	2015/2-01-	Instruction comptable et budgétaire M14-Niveau de vote du budget
		2015/2-02-	Vote du budget primitif 2015 du SYDNE
		2015/2-03-	Instruction comptable et budgétaire M14-Durées des amortissements des immobilisations
		2015/2-04-	Election de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
		2015/2-05-	Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
		2015/2-06-	Election de la commission de Délégation des Services Publics
		2015/2-07-	Le remboursement des frais engagés par les élus au titre des transports
		2015/2-08-	Indemnité du receveur des finances publiques
		2015/2-09-	Convention de mise à disposition de services (CINOR)
		2015/2-10-	Convention de mise à disposition de services (CIREST)
		2015/2-11-	Adoption du tableau des effectifs
		2015/2-12-	Approbation du règlement intérieur
		2015/2-13-	Le remboursement des frais de missions aux élus de SYDNE
		2015/2-14-	Modalités de versement de la contribution au syndicat
		2015/2-15-	Transfert Avenant N°1 Marché n°14-15 lot 4 : traitement et valorisation des déchets verts issus du site de transit de la Marine
		2015/2-16-	Transfert Avenant N°6 Marché n°08/168 de stockage des déchets non dangereux ultimes de la CINOR
		2015/2-17-	Transfert Avenant N°1 Marché n°12/197 de Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables de la CINOR 2013-2016
		2015/2-18-	Transfert Avenant N°1 Marché n°13/25 : Valorisation des journaux revue magazine de la CINOR
		2015/2-19-	Transfert Avenant N°1 Marché n°13/164 lot 3 de valorisation des déchets verts issus du site de transit de la Jamaïque
		2015/2-20-	Transfert Avenant N°1 Marché n°14/15 lot 1 : traitement et valorisation des déchets verts issus du point de regroupement de la Jamaïque
		2015/2-21-	Transfert Avenant N°2 Marché de broyage des déchets verts sur les communes de Saint-André et Salazie
		2015/2-22-	Transfert Avenant N°2 Marché de stockage des déchets non dangereux de la CIREST

N°	Date du comité	Délibération n°	Libellé
		2015/2-23-	Transfert Avenant N°1 Marché d'exploitation de plateforme de compostage de Sainte-Rose
		2015/2-24-	Transfert Avenant N°1 Marché de tri des déchets recyclables issus de la collecte sélective 2009-2015
		2015/2-25-	Transfert Avenant N°1 Marché n°14S2010 de prestation de broyage de déchets verts des communes de Saint-Benoit, Plaine des Palmistes et Bras-Panon 2014-2019
		2015/2-26-	Transfert Avenant N°1 Marché n°15/14 : Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des bio-déchets des ménages et des gros producteurs
3	16/04/2015	2015/3-01-	Convention relative à la mise à disposition ponctuelle des services CINOR à SYDNE pour des missions fonctionnelles
		2015/3-02-	Collecte et traitement des déchets métalliques du territoire de la CINOR - Constitution d'un groupement de commande CINOR/SYDNE
		2015/3-03-	Collecte et traitement des déchets métalliques en vrac du territoire de la CIREST - Constitution d'un groupement de commande CIREST/SYDNE
		2015/3-04-	Marché relatif à la collecte et au traitement des véhicules hors d'usage sur le territoire de la CIREST
		2015/3-05-	Identification visuelle - Approbation d'un logo
		2015/3-06-	Location de bureaux pour les services administratifs de SYDNE
		2015/3-07-	Transfert Avenant N°1 Marché n°14S0005 : Fourniture d'engins pour la plateforme de compostage des déchets végétaux de Sainte-Rose
4	18/06/2015	2015/4-01-	Plan de financement et Subventions auprès des co-financeurs au titre du POE 2007/2013 : Création de la plateforme de broyage de déchets verts de la Jamaïque
		2015/4-02-	Convention de gestion du marché de collecte et de traitement des déchets métalliques sur le territoire de la CIREST- Lot n°1 : Enlèvement et valorisation des véhicules hors d'usage de moins de 3,5 tonnes
5	26/08/2015	2015/5-01-	Régime indemnitaire
		2015/5-02-	Tableau des effectifs permanents - création de postes
		2015/5-03-	Mise en place de titres-restaurant
		2015/5-04-	Mise en œuvre de l'aménagement du temps de travail
6	07/10/2015	2015/6-01-	La prime de responsabilité des emplois de direction
		2015/6-02-	Opération extension de la plateforme de compostage de Sainte-Rose sur le territoire de la CIREST – Marché de travaux- Lot 1 infrastructure et VRD –Avenant n°2 suite au transfert de la compétence traitement des déchets au SYDNE
		2015/6-03-	Opération extension de la plateforme de compostage de Sainte-Rose sur le territoire de la CIREST – Marché de Travaux – Lot 2 Maçonnerie et Clôtures – Avenant n°2 suite au transfert de la compétence traitement des déchets au SYDNE
		2015/6-04-	Opération extension de la plateforme de compostage de Sainte-Rose sur le territoire de la CIREST – Marché de travaux- Lot 3 Gros Œuvre/Charpente/Couverture-Aménagement –Avenant n°2 suite au transfert de la compétence traitement des déchets au SYDNE
		2015/6-05-	Opération extension de la plateforme de compostage de Sainte-Rose sur le territoire de la CIREST – Marché de travaux- Lot 4 Eclairage et Electricité –Avenant n°1 suite au transfert de la compétence traitement des déchets au SYDNE
		2015/6-06-	Convention de recherche et développement avec l'université de la Réunion portant sur l'étude du pouvoir méthanogène des bio-déchets, déchets verts et de la fraction

N°	Date du comité	Délibération n°	Libellé
			fermentescible des ordures ménagères dans le cadre d'un pilote de méthanisation - Avenant n°1 suite au transfert de la compétence traitement des déchets au SYDNE
		2015/6-07-	Convention de recherche avec le BRGM - avenant n°1 suite au transfert de la compétence traitement des déchets au SYDNE
		2015/6-08-	Marché de prestations de services tri des déchets recyclables issus de la collecte sélective 2009-2015 sur le territoire de la CIREST – Avenant N°2 de prolongation de délai
7	13/11/2015	2015/7-01-	Orientation budgétaire 2016 du SYDNE
		2015/7-02-	Marché n°SYDNE-12 – Etude d’opportunité pour la mise en œuvre d’une collecte des bio-déchets des ménages et des gros producteurs – Avenant n°2 avec le groupement Indiggo / Solagro.
		2015/7-03-	Marché n°SYDNE-05 de Stockage des déchets ménagers et assimilés de la CINOR 2008/2014-Avenant n°7
		2015/7-04-	Marché n°SYDNE-10 de stockage des déchets ménagers et assimilés de la CIREST –Avenant n°3
8	16/12/2015	2015/8-01-	Décision modificative n°1 du Budget 2015 du SYDNE
		2015/8-02-	Budget principal 2016 du SYDNE
		2015/8-03-	Marché de stockage des déchets non dangereux du SYDNE avec la société STAR
		2015/8-04-	Résiliation du lot 1 du marché N° SYDNE-7, de traitement et valorisation des déchets verts issus du point de regroupement de la Jamaïque avec la société Recyclage de l’Est
		2015/8-05-	Résiliation du lot 4 du marché N° SYDNE-7, de traitement et valorisation des déchets verts issus du site de transit de la Marine avec la société Recyclage de l’Est

ANNEXE 2 : FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHETS DU NORD-EST

FICHE D'IDENTITE DE LA PLATEFORME DE TRANSIT DE DECHETS VERTS DE LA JAMAIQUE A SAINT-DENIS

OBJECTIFS

L'objectif du centre de transit est de limiter le temps de parcours des camions de collecte lorsqu'ils vont vider leurs déchets pendant et à la fin de leur service. L'ensemble des déchets ultimes collectés sur Saint-Denis transite par le centre de transfert de la Jamaïque avant évacuation vers l'ISDnD de Sainte-Suzanne (ordures ménagères et encombrants ménagers).

Le site réceptionne également une partie du gisement des déchets verts, ces derniers font l'objet d'une réorientation vers les sites de traitement (broyage et compostage).



35

Localisation

Le transit est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque.

Surface

9 900 m² dont 1 000 m² affectés aux déchets verts

Création du site

1993

Gestion : Marché de prestation de service Exploitation : NICOLLIN

Marché en vigueur : jusqu'au 03 septembre 2016

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi 5h00 – 18h00
Le samedi 6h00 – 12h00

Déchets acceptés : Ordures ménagères et encombrants ménagers.
Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.

Capacité de stockage : Maximum 1 000 m³ de déchets verts et 80 000 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants ménagers

Stockage temporaire

Réception, stockage Le centre de transit accueille les ordures ménagères et les encombrants ménagers.

Les déchets verts sont pesés au transit, ces derniers sont déposés au sol et sont ensuite stockés temporairement (durée < 24 heures) sur une aire bétonnée.

Chargement et transport Les déchets verts sont chargés dans les camions afin d'être transportées vers le site de valorisation (actuellement Recyclage de l'Ouest).

Les ordures ménagères et les encombrants ménagers en provenance de Saint-Denis sont évacués vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Suzanne.

FONCTIONNEMENT

OBJECTIFS

L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts.

Le site se compose d'une zone de dépôt, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat.

Phase test de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique (prévue second semestre 2016 sur une durée prévisionnelle de 12 mois)

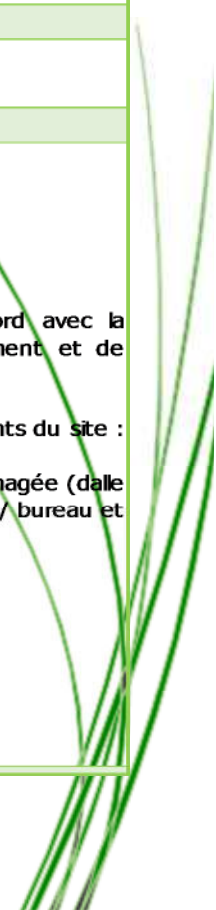


Localisation	La plateforme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.
Surface	Surface totale 13 459 m2 dont surface dalle bétonnée 5 815 m2
Création du site	2015 et exploitation prévue second semestre 2016

Gestion :	Marché de prestation de service	Exploitation :	Prévu second semestre 2016
Marché en vigueur :	Prévu second semestre 2016		
Horaires d'ouverture :	Du lundi au vendredi Le samedi		6h00 – 18h00 6h00 – 12h00
Déchets acceptés :	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
Capacité de traitement :	16 000 tonnes / an		

FONCTIONNEMENT

Optimisation du site	Aménagement	<p>L'installation est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ d'une aire de stockage des déchets verts ; ☞ d'une aire de broyage ; ☞ d'une aire de stockage des déchets verts broyés ; ☞ d'une voie de circulation périphérique ; ☞ d'équipements de gestion des eaux de ruissellement, en accord avec la réglementation ICPE : réseau de collecte, ouvrage de prétraitement et de stockage ; ☞ d'équipements assurant une protection incendie du site ; ☞ d'équipements assurant un contrôle des déchets entrants et sortants du site : pont bascule, clôture, portails ; ☞ de locaux : deux modules de 15 m² dotés d'une aire de repos aménagée (dalle béton couverte par un auvent métallique) : un bâtiment administratif / bureau et un local pour le personnel (vestiaires, douche, sanitaires) ; ☞ d'espaces verts ; ☞ d'une aire de stationnement.
-----------------------------	--------------------	---



**FICHE D'IDENTITE DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DES DECHETS VERTS
DE PANIANDY A BRAS-PANON**

OBJECTIFS

La plateforme broyage de Paniandy est un site mis à la disposition de l'exploitant. Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Saint-André et Salazie et de la valorisation du broyat.



Localisation	La plateforme de broyage est située sur la commune de Bras-Panon dans la zone d'activité de Paniandy
Surface	4 300 m ²
Création du site	2013

FONCTIONNEMENT

Gestion :	Marché de prestation de service	Exploitation :	INOVEST
Marché en vigueur :	jusqu'au 04 août 2016		
Horaires d'ouverture :	Du lundi au vendredi		6h00 – 18h00
Déchets acceptés :	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
Capacité de traitement :	7 000 tonnes / an		
Technique de traitement	Réception, stockage	Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.	
	Process de broyage	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille de ce flux.	
	Refus de tri	La zone de stockage des refus de tri devra être isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
	Suivi	Analyse : qualité du broyat, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité	
	Evacuation du broyat	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacuée vers des filières agricoles.	

FICHE D'IDENTITE DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DES DECHETS VERTS
DE MA PENSEE A BRAS-PANON

OBJECTIFS

La plateforme de broyage de déchets verts de Ma Pensée est un site privé. Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Saint-Benoît, Plaine des Palmistes et Bras-Panon, - via les caissons permanents mis à disposition des communes membres, et la valorisation du broyat.



Localisation	La plateforme de broyage est située sur la commune de Bras-Panon à Ma Pensée.
Surface	7 500 m ²
Création du site	2010

FONCTIONNEMENT

Gestion :	Marché de prestation de service	Exploitation :	VALOREST
Marché en vigueur :	jusqu'au 31 août 2019		
Horaires d'ouverture :	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h30	
Déchets acceptés :	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
Capacité de traitement :	8 000 tonnes / an à 10 000 tonnes / an		
Technique de traitement	Réception, stockage	Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.	
	Process de broyage	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille de ce flux.	
	Refus de tri	La zone de stockage des refus de tri devra être isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
	Suivi	Analyse : qualité du broyat, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité	
	Evacuation du broyat	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacuée vers des filières agricoles.	

OBJECTIFS

La plateforme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux.

Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbiologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols.



Localisation	La plateforme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieu dit « Marocain ».		
Surface	7 600 m ²		
Création du site	2003		

Gestion :	Marché de prestation de service	Exploitation :	STAR
Marché en vigueur :	jusqu'au 03 mai 2017		
Horaires d'ouverture :	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h00	
Déchets acceptés :	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.		
Capacité de traitement :	8 000 tonnes / an		

FONCTIONNEMENT

Technique de traitement

Réception, stockage	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
Broyage	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille des déchets pour favoriser le processus de fermentation.
Fermentation aérobie	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains (h = 2 à 3 m), pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 2 à 4 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération, apport d'eau), en effectuant des retournements des andains.
Maturation	A l'issue de la fermentation, le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 3 mois.
Criblage	Les refus de criblage sont repris au chargeur et transportés jusqu'au stock des déchets bruts pour être réintroduits en début du cycle de compostage.
Refus de tri	La zone de stockage des refus de tri devra être isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
Suivi	Analyse : qualité du compost, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité

OBJECTIFS

Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et/ou un conditionnement de la fraction valorisable.
Une fois triés, ces matériaux devront être conformes aux cahiers des charges demandés par le repreneur.



Localisation	Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.
Surface	1 000 m ²
Création du site	2000

FONCTIONNEMENT

Gestion :	Marché de prestation de service	Exploitation :	VAL OI
Marché en vigueur :	jusqu'au 31 décembre 2016		
Horaires d'ouverture :	Du lundi au vendredi Le samedi		6h00 – 18h00 6h00 – 11h00
Déchets acceptés :	↪ Bacs à couvercle jaunes mis à disposition des usagers (ménages, professionnels, administrations...) pour les emballages en acier, aluminium, papier-carton, les flaconnages plastiques auxquels sont joints les JRM, les sacs et films plastiques. ↪ BAV (les emballages en mélange et les journaux magazines). ↪ Caissons (cartons d'emballage).		
Capacité de traitement :	10 000 tonnes DIB et 20 000 tonnes de déchets ménagers/an		
Technique de traitement	Réception, contrôle, stockage	> Pour les flux entrant et sortant, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site. > Vidage du camion sur une zone de pré-stockage des déchets ménagers recyclables et contrôle visuel de la qualité du chargement En cas de chargement non conforme, les déchets sont isolés. > Stockage des flux en fonction de leur nature : collecte sélective en PAP (déchets en mélange), BAV et caissons de déchèteries (déchets mono-matériaux)	
	Process de tri	> Alimentation de la chaîne de tri : au moyen d'un convoyeur équipé d'une trémie pour le chargement des déchets, progression des déchets sur le tapis extracteur puis releveur avant l'entrée dans le crible oscillatoire. Dépollution du gisement en enlevant les fines (matière de petites taille < 50mm) et récupération des fines dans un bac roulant avant intégration aux refus de tri. > Tri et orientation des déchets dans l'alvéole adéquate (JRM, papier-carton d'emballages, bouteilles plastiques PET, PEHD, PVC, emballages en acier et aluminium, refus de tri, sacs et films plastiques > Séparateur magnétique pour l'acier	
	Conditionnement des matières sortantes	> Les déchets sont mis en balles, pesées et étiquetées afin de permettre la traçabilité du produit puis stockés avant la reprise par les repreneurs-filières. Le stockage des balles est réalisé selon les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) d'Eco-Emballages. > Caractérisation des déchets entrants :	
	Suivi et qualité	Respect de la norme XP X30-437. 18 prélèvements/an contenant 35 kg de déchets par type de matériaux	
	Refus de tri	> Les refus de tri sont conditionnés dans une benne de stockage de 30 m ³ et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	

OBJECTIFS

L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) est un centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ; c'est-à-dire des déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée.

La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), a été fondée sur le principe du pollueur-payeur et porte sur les tonnages enfouis de déchets.

Au vu de l'installation biogaz, la TGAP actuelle est à 15,06 € la tonne + taxe communale à 1,50 € la tonne.



Localisation	L'installation est située à Sainte-Suzanne, à proximité du quartier de Bel-Air, au lieu-dit les Trois Frères		
Surface	26 ha		
Création du site	1993		

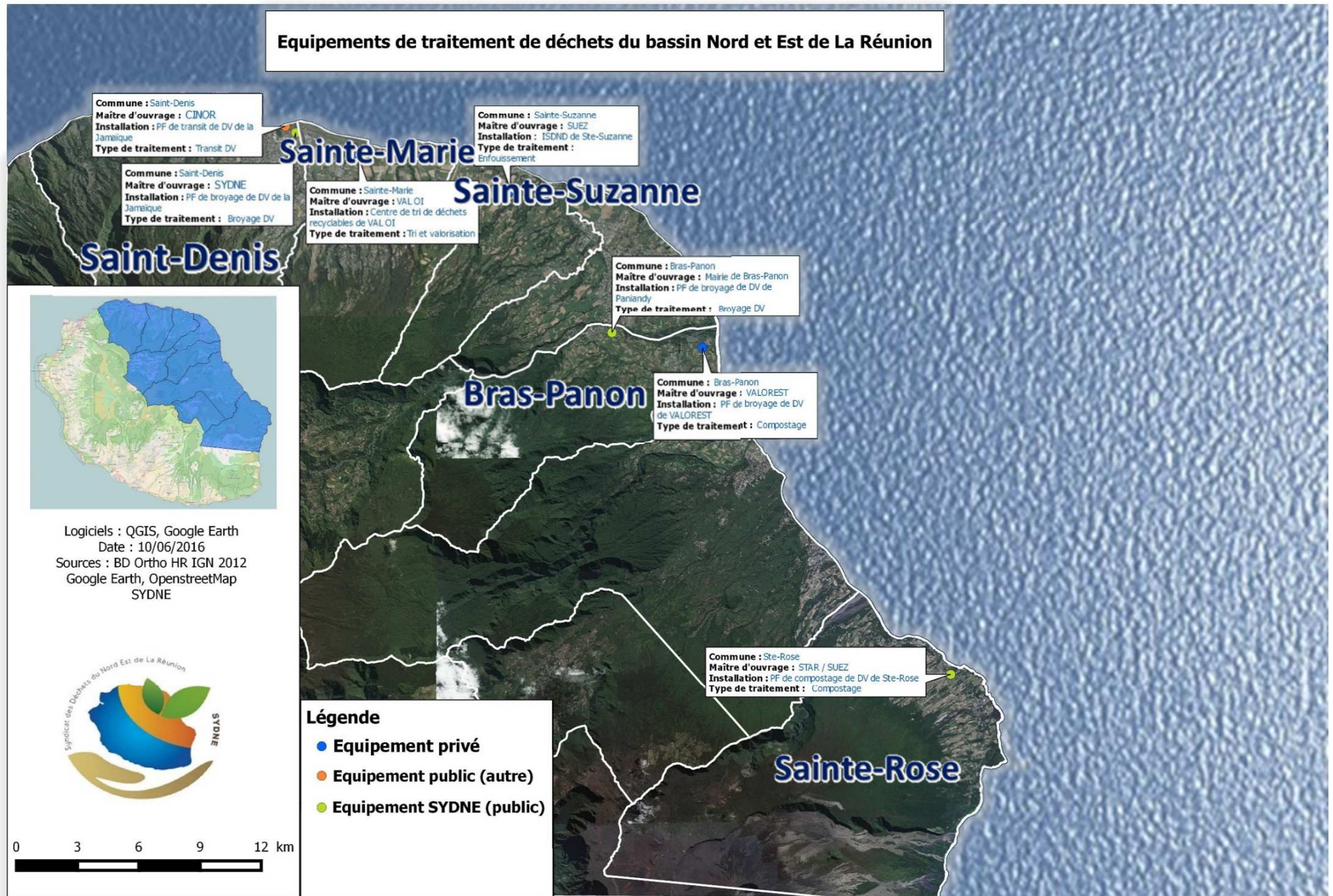
Gestion :	Marché de prestation de service	Exploitation :	STAR
Marché en vigueur :	jusqu'au 01 janvier 2021 (2 ans reconductible 3 fois)		
Horaires d'ouverture :	Du lundi au vendredi Le samedi		6h00 – 17h45 6h00 – 11h00
Déchets acceptés :	Les déchets admissibles sont les déchets non dangereux au sens du décret n°2002-540 du 18 avril 2002, dès lors qu'ils ne sont pas concernés par l'annexe II de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié par l'article 3.1.2. de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter modifié n°07-4289/SG/DRCTCV.		
Capacité de traitement :	250 000 tonnes / an		

FONCTIONNEMENT

Technique de traitement

Réception, contrôle, suivi	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule ↻ Compactage des déchets, exploitation des alvéoles ↻ Couvertures intermédiaires et travaux sur les alvéoles ↻ Entretien du quai de vidage et surveillance des opérations de vidage-déchargement ↻ Entretien et suivi des installations ↻ Gestion administrative de l'exploitation <p>Un contrôle de la radioactivité au moyen d'un portique est également effectué au niveau du pont bascule.</p>
Chargement, transport, enfouissement	<p>> Des casiers, dans lesquels on déverse les déchets, sont creusés dans le sol. Le volume de ces casiers est délimité par une digue périmétrique stable et étanche dont la géométrie permet d'éviter le transfert et le débordement de lixiviats d'un casier à l'autre. La perméabilité doit être inférieure à 10⁻⁹ m/s sur au moins un mètre d'épaisseur et inférieure à 10⁻⁶ m/s sur au moins 5 mètres.</p> <p>> Le fond et les flans des casiers sont munis d'une géomembrane surmontée d'une couche de drainage.</p> <p>> Pour limiter l'action de l'eau sur les déchets et donc diminuer la production de lixiviats (liquide résiduel provenant des déchets), des fossés captent et détournent les eaux pluviales.</p> <p>> Les lixiviats collectés par le système d'étanchéité et de drainage sont traités par une installation interne ou externe.</p> <p>Le biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets organiques) est récupéré. Lorsque l'installation est optimale, le biogaz est transformé en énergie.</p>

ANNEXE 3 : GEOLOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BASSIN NORD ET EST





SYDNE
10 rue Pierre Marinier CS 81040
97833 Sainte-Marie Cedex
Tél : 0262 72 34 09